

Certificat d'examen de type
n° F-05-B-0344 du 24 février 2005

Accréditation
n° 5-0012

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E110987-D1-1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type AW 3600 CPR
(classe Y(a))

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

TERAOKA SEIKO Co.Ltd., 13-12 KUGAHARA, 5-CHOME, OHTA-KU, TOKYO 146 (JAPON).

DEMANDEUR :

DIGI FRANCE SA, ZI, ROUTE DU CROTOY, BP 42, 80120 RUE (FRANCE).

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type AW 3600 CPR, ci-après dénommé "instrument", est destiné au pesage et à l'étiquetage du poids et du prix sur des préemballages.
Le mode de fonctionnement est discontinu : la charge est pesée à l'arrêt sur le dispositif récepteur de charge.

L'instrument est constitué par :

- 1/ un dispositif de transport des objets (bande(s), courroies, chaînes, ...) pour l'amenée des objets sur l'unité de pesage, leur pesage et leur évacuation.
Ce dispositif peut être celui d'une machine emballeuse dans laquelle est intégrée l'unité de pesage.
- 2/ une unité de pesage incluant un instrument de pesage à fonctionnement non automatique types AW-3600, AW-3600CP et AW-3600CPR faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° T2952 délivré à TERAOKA SEIKO Co.Ltd par l'Organisme Notifié n° 122 (NMI, Organisme notifié par les Pays-Bas). Les principaux éléments de cette unité de pesage sont :
 - * un dispositif récepteur de charge identique au récepteur de charge de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique sur lequel a été adapté le dispositif de convoyage ;
 - * un dispositif mesureur de charge comprenant :
 - . un dispositif indicateur numérique dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur ;
 - . un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur TERAOKA SEIKO type N ($E_{Max} = 9 \text{ kg}, 18 \text{ kg}, 23 \text{ kg}, 45 \text{ kg}$ ou 90 kg).
- 3/ Un ou deux dispositifs imprimeurs muni d'un système de dépose automatique d'étiquettes.

4/ Un dispositif indicateur de niveau lorsque l'instrument n'est pas installé de manière fixe.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif de mise à zéro initiale
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
 - dispositif de maintien de zéro ;
- dispositifs de tare :
 - dispositif semi-automatique de tare soustractif ;
 - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- $6 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 15 \text{ kg}$
- $\text{Min} \geq 20 \text{ e}$ et pour les versions multi-échelons avec $i \leq 3$, $\text{Min} \geq 20 \text{ e}_1$
- $e \geq 1 \text{ g}$ et pour les versions multi-échelons avec $i \leq 3$, $e_1 \geq 1 \text{ g}$
- $n \leq 3000$ et pour les versions multi-échelons avec $i \leq 3$, $n_i \leq 3000$
- $T \leq - \text{Max}$ pour les versions multi-échelons avec $i \leq 3$, $T \leq - \text{Max}_1$
- Températures limites d'utilisation : de $- 10 \text{ °C}$ à $+ 40 \text{ °C}$
- Vitesse : elle peut atteindre 30 m/min
- Cadence : elle peut atteindre $30 \text{ emballages/min}$.

SCELLEMENT :

Le dispositif de scellement est décrit en annexe.

L'identification de la version de logiciel, visualisée lors de la séquence après mise sous tension est « V1.xxx ».

Les caractères « V1 » correspondent à la partie légale et les caractères xxx correspondent à un nombre compris entre 000 et 999.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Lorsqu'un instrument n'est pas installé de manière fixe, il comporte un dispositif de mise à niveau et indicateur de niveau.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur un instrument sont les suivantes :

- Identification du fabricant
- Identification de l'importateur
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la classe d'exactitude (Y(a))
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ Etendue et exactitude de la mise à zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ Stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 3/ Exactitude de la tare selon les procédures décrites en Annexe A.6.6 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 4/ Excentration selon les procédures décrites en Annexe A.6.7 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ Essai de pesage selon la procédure décrite dans l'Annexe A.4.4, paragraphe A.4.4.1 intitulé "Essai de pesage" de la norme NF EN 45501.

Les essais 1/, 2/ et 3/ sont réalisés en mode de fonctionnement non automatique.

Les essais 4/ et 5/ sont réalisés en mode de fonctionnement automatique

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/, 2/ et 3/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies comme prévu au premier paragraphe du point 2.5.2 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

DÉPÔT DE MODÈLE :

La demande est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22 DDC/22/E110987 -D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

Le type peut fonctionner comme IPFNA. Cette application est alors couverte par le certificat d'approbation CE de type n° T2952 cité ci-dessus.

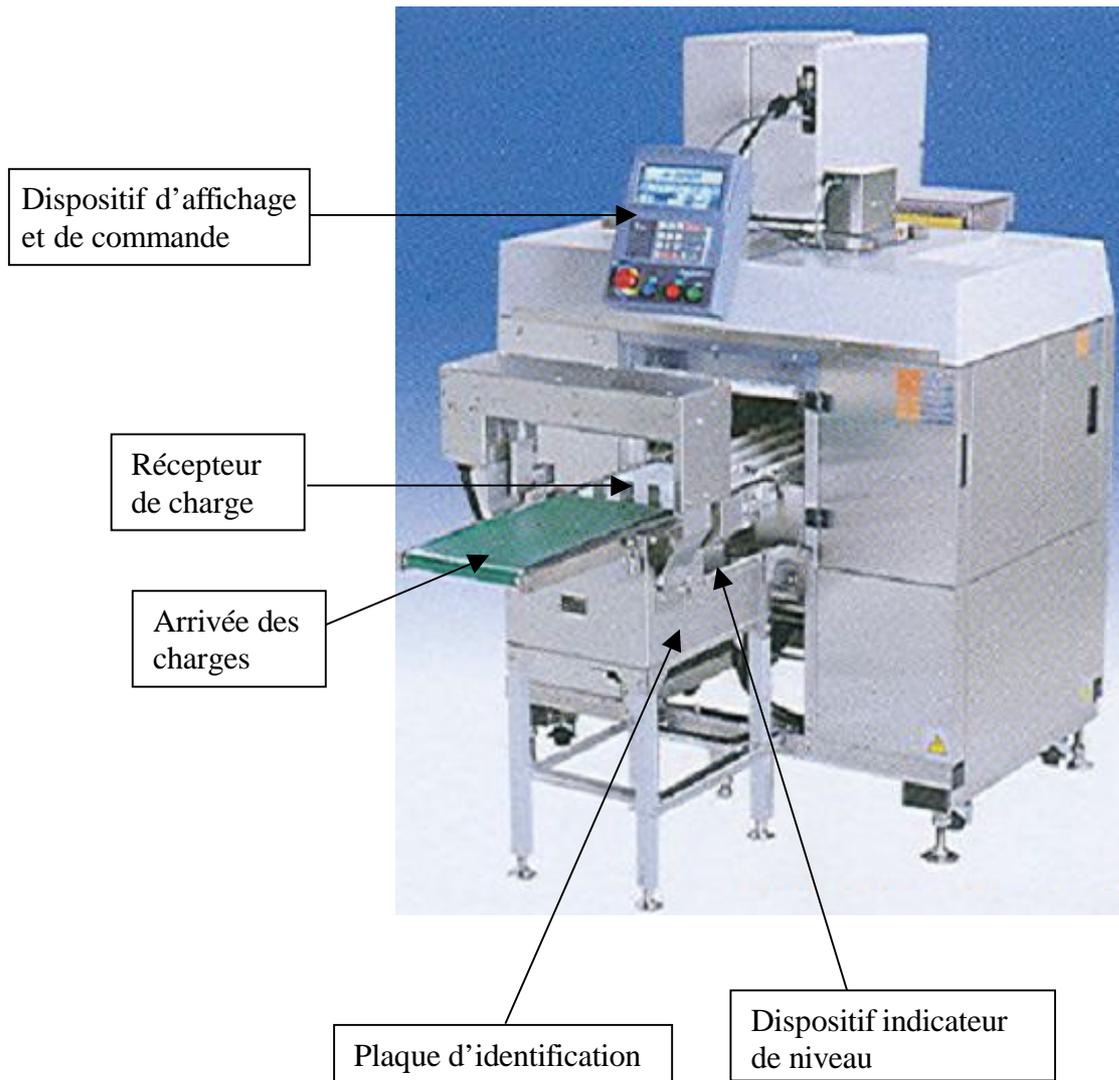
ANNEXES :

- Photographie d'un ensemble intégré dans une emballageuse
- Scellement
- Présentation du boîtier de l'unité de commande et d'affichage

Pour le Directeur général

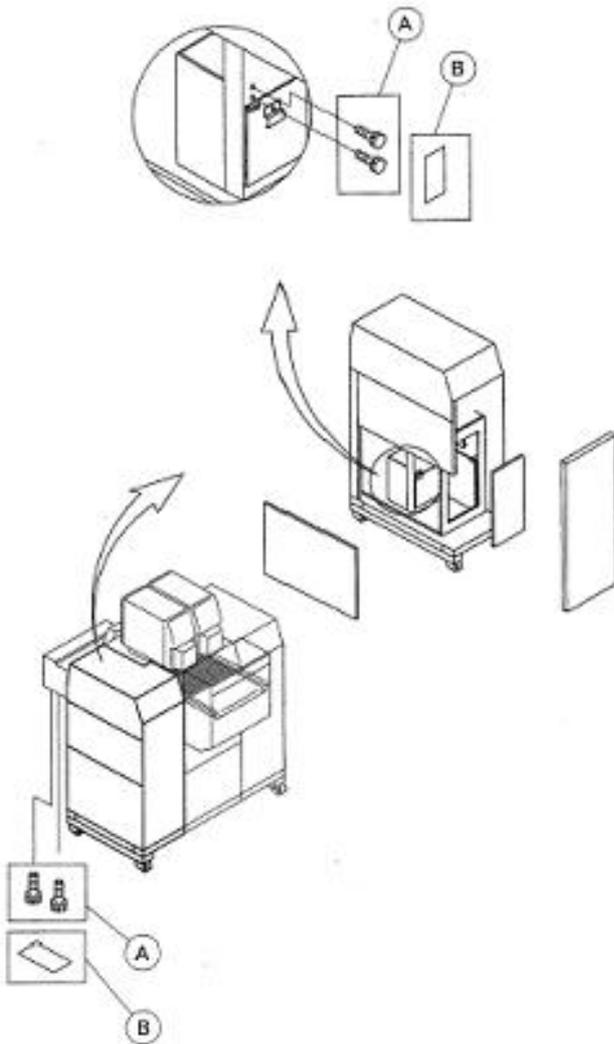
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Photographie d'ensemble
(Intégration dans une emballeuse)

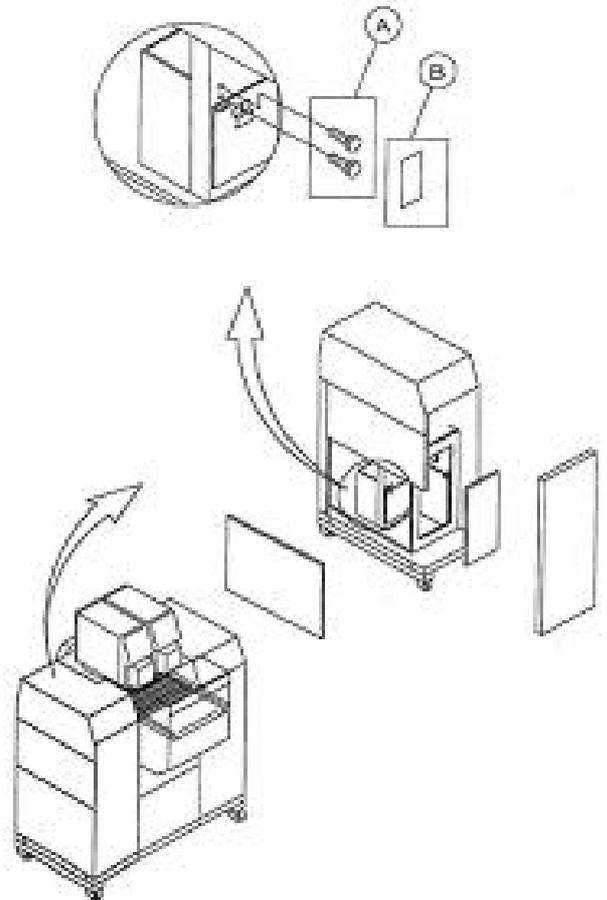


Scellement

Dessin n° TA0319



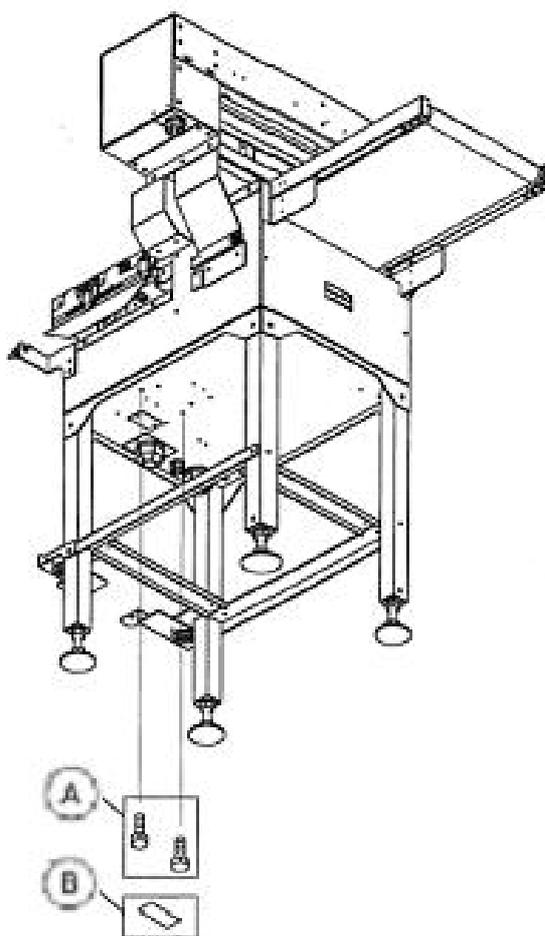
Dessin n° TA0349
Versions IW ou IWC



- A** Scellement au moyen de vis et fil perlé
- B** Scellement au moyen d'étiquettes de scellement

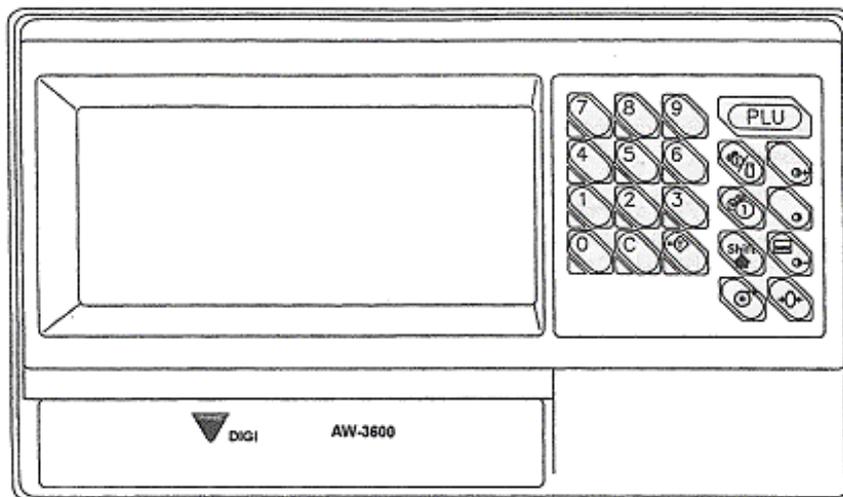
Scellement (suite)

Dessin n° TA0346



- Ⓐ Scellement au moyen de vis et fil perlé
- Ⓑ Scellement au moyen d'étiquettes de scellement

Présentation du boîtier de l'unité de commande et d'affichage



	Touches numériques pour la saisie de chiffres et de nombres..
	Touche pour effacer des dates numériques lors de la saisie de celles-ci.
	Touche permettant la saisie d'une valeur de tare prédéterminée
	Touche PLU pour appeler les PLU.
	Touche Poids-Prix sert à saisir le prix unitaire ; et à passer au mode de pesage.
	Touche Prix Fixe sert à saisir le prix total, et à passer au mode de comptage.
	Touche SUIV. (touche majuscule) sert à effectuer certaines opérations en combinaison avec d'autres touches.
	Touche pour contraste sombre : pour avoir un écran plus sombre.
	Touche pour contraste clair : pour avoir un écran plus clair.
	Touche pour remettre l'écran au contraste par défaut (contraste standard).
	Touche d'impression , utilisée pour imprimer des étiquettes en mode comptage.
	Touche d'Alimentation des étiquettes, pour faire avancer le rouleau.
	Touche permettant de réaliser une mise à zéro